

La gestion des cimetières s'est aussi posée en terme de spéculation foncière. En 1859, le baron Haussmann avait envisagé dans le but « d'améliorer » les conditions d'inhumation des parisiens, un projet de gare funéraire depuis le cimetière du Nord jusqu'à Méry-sur-Oise pour pallier à l'insuffisance des cimetières parisiens. Le prétexte étant la surpopulation des corps dans les trois cimetières de l'époque. Mais, c'est la plus-value considérable donnée aux terrains de Montmartre couverts de constructions à bon marché qui fut en réalité la raison principale de ces opérations spéculatives. En définitive, une annexe du cimetière du Nord fut ouverte à Saint-Ouen.

La notion de concession « à perpétuité » a aussi évolué du fait de la surdensité d'occupation des cimetières corrélativement à l'augmentation de la valeur financière du foncier dans les centres-villes. Les principes de perpétuité qui nous amènent à la notion d'éternité où les morts pouvaient, en principe, reposer en paix dans un espace préservé est depuis longtemps remise en cause pour des questions de gestion des concessions et des espaces d'inhumation.

La crémation

Le prix des concessions n'a cessé d'augmenter au fil du temps contraignant certaines familles à s'orienter vers des pratiques plus économiques. La crémation en est une. Peu pratiquée en France jusqu'aux années 1980, elle représente aujourd'hui 30 % des pratiques funéraires et avoisine les 90%, en Suisse ; 80% en République tchèque ; 75% au Danemark ; 74 % en Angleterre ; 40 % en Allemagne mais seulement 9%, en Italie et 19% en Espagne. Celle-ci induit à la fois la disparition des corps mais, peu ou prou, celle des lieux traditionnels de sépulture et pose la question de l'avenir de nos cimetières et de ce qu'ils représentent en terme culturel, esthétique, patrimonial mais aussi par le potentiel environnemental comme lieu de biodiversité au cœur des villes.

L'exposition du CAUE

Lieu de repos sacré et de recueillement, le cimetière est un espace urbain à part. Notre exposition est consacrée à quelques cimetières des Pyrénées-Orientales, de formes traditionnelles, pouvant dater, pour quelques-uns, de la période médiévale et pour beaucoup, du 19E siècle.

Nous avons pris le parti de ne pas présenter de tombes préhistoriques, pourtant fréquentes, car il s'agit d'un autre sujet.

Nous n'avons pas abordé, non plus, la question de l'organisation interne des caveaux comme ceux du cimetière Saint-Martin de Perpignan. Son concierge intarissable sur l'histoire et la sociologie des familles inhumées, nous a expliqué que dans l'un des caveaux contenait une centaine de personnes, sur plusieurs niveaux souterrains. Il nous a aussi expliqué que lorsque les cercueils étaient totalement corrompus et que les restes des défunts tombaient et s'entassaient au fond de la tombe, ils étaient rassemblés dans un ossuaire familial. Dans le cas des chapelles funéraires l'ossuaire est généralement situé au sommet du monument et obturé par une plaque carrée scellée dans le pignon arrière de l'édifice.

Le travail photographique du CAUE porte sur l'identification des pratiques sépulcrales, l'organisation et la structuration des différents espaces, leur traitement paysager, les principes d'ornementation, les différents modèles de tombes rencontrés dans les cimetières des Pyrénées-Orientales.



01>15
sept. | de set.
2018

Le festival des autres horizons
El festival dels altres horitzons

Festival de fotoreportage amateur | Festival de fotoreportage amateur



EXPOSITION
QUARTIERS D'ÉTERNITÉ... ET APRÈS ?

66 Pyrénées-Orientales
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

www.pyrenees-orientales.cci.fr

EXPOSITION SUR LES CIMETIERES

au CAUE 66

Un cimetière est un espace clos, souvent attenant à un lieu de culte, où sont regroupées des sépultures. Son étymologie remonte au bas-latin cimiterium, issu, antérieurement, du latin coemeterium et du grec ancien κοιμητήριον, koimētērion « lieu pour dormir, se reposer ».

Les formes et les organisations que l'on rencontre dans la plupart des cimetières actuels, apparaissent vers les 11E et 12E siècles.

Aujourd'hui, la mort est devenue un sujet tabou, un phénomène que l'on cherche à effacer dans nos sociétés contemporaines qui ont souvent perdu leurs repères traditionnels. Le choix de la crémation où l'on fait disparaître un corps traduit cette évolution tout en posant la question du devenir de nos cimetières et des monuments funéraires.

Historique

Si les premiers rites funéraires semblent remonter à la Préhistoire, c'est au Néolithique moyen, vers 4500 avant notre ère, qu'apparaissent, pour la première fois, de véritables monuments funéraires (en terre et bois). L'incinération est quant à elle, apparue précédemment au Mésolithique (entre -10.000 et -5.000 ans BP). En Ile-de-France, des fouilles ont mis en évidence des fosses creusées dans la terre, recouvertes de pierres tombales pesant entre 7 et 20 tonnes ! A Caramany, une nécropole a livré de petites tombes à incinération. Cette époque correspond surtout à l'apparition des célèbres mégalithes en Bretagne. Le plus grand et le plus ancien est le cairn en pierres sèches de Barnenez, qui mesure 72 m de longueur et plus de 9 m de hauteur.

L'âge du Bronze en Europe voit apparaître des sociétés déjà très hiérarchisées, organisées autour de familles ou de personnages puissants. L'âge du Fer, à partir d'environ 750 avant notre ère, correspond à des tombes de très grandes dimensions, dites tombes à char, où des membres des classes dominantes sont inhumés dans des chambres creusées profondément.

C'est à partir de la période Gallo-Romaine que le nom du défunt sera gravé sur sa tombe. Aux deux premiers siècles de notre ère, la crémation est majoritaire puis, l'inhumation redevient la règle, au Bas-Empire (3E siècle). Durant cette période, les tombes sont implantées au bord des routes à proximité des villes. Certaines pouvaient être marquées par une stèle plus ou moins richement décorée. D'autres étaient surmontées de mausolées imposants capables d'accueillir plusieurs générations de membres d'une même famille. Enoncer, à voix haute, les noms des morts perpétuait leur souvenir.

A l'époque médiévale, du 5E au 10E siècle, les cimetières continuent à se développer, sans limite, le long des routes pour, ensuite, à partir du 11E siècle, se circonscrire, dans un périmètre resserré autour de l'église paroissiale. A partir du 12E siècle, apparaissent les premières pierres tombales et les ossuaires, pour pallier au problème de surpopulation des cimetières.

Au « Siècle des Lumières », les observations scientifiques permettent d'établir des corrélations entre les épidémies et la contamination de l'eau puisée dans le sous-sol à proximité des lieux d'inhumation. Dès la fin du 18E siècle, les édiles communaux firent déplacer les anciens cimetières sur des terrains hors des villes. Les transferts s'opèrent parfois assez lentement.

Ces changements s'accompagneront bientôt d'une modification des institutions qui les gèrent. Jusqu'alors la gestion des inhumations était l'affaire de l'Eglise. Mais celle-ci va progressivement abandonner cette compétence aux municipalités jusqu'à la loi de séparation de l'Eglise et de l'État, en 1905, qui lui en retire définitivement la gestion. Cette évolution est aussi marquée par une « démocratisation » de la sépulture pour permettre aux familles modestes d'enterrer dignement leurs morts... avec une concession à durée limitée.

Evolution des modes de gestion et de l'esthétique

Le passage à cette gestion communale va souvent tendre vers une standardisation de la conception des cimetières à cause, notamment, d'une uniformisation des offres funéraires.

Dans la deuxième moitié du 20E siècle, la végétation qui agrémentait ces lieux du souvenir est peu à peu éliminée au profit d'un rendu hygiéniste caractérisé par des alignements de caveaux fabriqués industriellement, séparés, au mieux, par des allées de graviers, au pire, par de allées goudronnées, souvent chimiquement désherbées.

Les cimetières deviennent ainsi des lieux aseptisés, standards et peu ombragés laissant peu de place aux arbres, arbustes et à la flore spontanée, souvent mal perçue par les usagers. En termes de gestion, les cimetières sont progressivement associés à des « espaces à contraintes » pour les communes.

Lieux de vie sociale

Jusqu'au début du 19E siècle, les lieux d'inhumations ont souvent constitué, pour les petites et moyennes villes, les seuls espaces libres où la population pouvait se réunir. En France, la plupart des villes anciennes, densément bâties, à l'intérieur de leurs fortifications, ne possèdent pas de place, à proprement parlé. Tout au plus, les artères principales s'élargissent, par endroit, pour en faire office. Une fois désaffectés, les emplacements des anciens cimetières quand ils ne furent pas investis par des projets immobiliers, furent souvent transformés en places publiques où l'on a souvent tout fait pour faire disparaître les traces de leur usage antérieur. Avec l'arrivée de l'automobile, certains de ces « espaces » seront transformés en parkings aménagés de façon plus ou moins qualitative.

Quant à certains nouveaux cimetières extramuros, ils furent, à l'origine, conçus comme de véritables parcs paysagers, lieux d'agrément pour la promenade. La végétation y était très présente avec souvent des ambiances quasi-forestières alternant avec celles de clairières jardinées. Plans et rares cartes postales anciens attestent de ces dispositions.

Au cimetière Saint-Martin, de Perpignan, par exemple, les tombeaux sont souvent agrémentés d'une structure en fer forgé formant une sorte de tonnelle. Celle-ci était destinée à recevoir rosiers et autres arbustes grimpants et fleurissants, offrant ainsi, aux familles venant se recueillir et y pique-niquer, un ombrage parfumé. Ces pratiques autrefois répandues en bien d'autre endroits, ont aujourd'hui disparu et paraîtraient même incongrues. Quant à la végétation, elle a souvent été supprimée, à la tronçonneuse et au désherbant chimique, à partir des années 1960.

Certains caveaux étaient aussi richement ornés d'éléments en pierre sculptée, en fer forgé, en fonte moulée, voire en bronze. Plusieurs artistes architectes et sculpteurs sont les auteurs de ces réalisations parfois très monumentales comme l'exceptionnel tombeau d'Auguste Estrade à Canohès.

Les cimetières, l'hygiène, l'urbanisme...

Les anciens cimetières implantés au milieu des lieux d'habitation, représentaient un risque d'épidémie. Même après avoir été déplacés de leur site initial sur des terrains extramuros, isolés, les nouveaux cimetières se sont rapidement retrouvés cernés par des faubourgs et à nouveau enclavés par des quartiers résidentiels. Les problèmes d'hygiène, d'espaces disponibles et de coût des inhumations se sont bientôt reposés dans les villes, au milieu du 19E siècle.